

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 26 octobre 2009.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/09/10/26/JPF.-**

**ORDRE DU JOUR :**

26. Achat de mobilier PPP - Conditions et mode de passation de marché –  
Approbation.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-  
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;  
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme  
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-  
Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, GONZALEZ-MOYANO Astrid,  
MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA  
Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF  
Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux  
et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Attendu qu'il s'avère nécessaire d'acquérir du mobilier pour équiper le Service  
PPP ;

Attendu que, lors de la séance du 20 février 2006, le Conseil communal a  
adopté une convention permettant à la commune de Morlanwelz de bénéficier  
des mêmes conditions que le MET pour des marchés de fournitures  
nécessaires au bon fonctionnement de ses services, notamment pour  
l'acquisition de mobilier ;

Vu le catalogue des fiches techniques établies par le MET ;

Attendu que le mobilier répertorié sous les références 012-08-C91 - Lot 2 et lot  
3 et 012-08-B40 – Lot 1- poste A et lot 2 - poste A, répond à nos besoins ;

Attendu que le coût de cette acquisition s'élève à 1.978,35.- € TVA comprise ;

Attendu que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été inscrits et admis  
à l'article 801/741F1-98 du service extraordinaire de l'exercice 2009 ;

**DECIDE à l'unanimité ;**

- 1) D'acquérir :
  - Une table rectangulaire ;
  - Deux tables carrées ;
  - Une table ronde ;
  - Deux armoires métalliques à volets avec quatre tablettes ;
  - Un siège de bureau sans accoudoir ;
  - Cinq sièges visiteur sans accoudoir.

2) de contracter un emprunt pour faire face à la dépense.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Secrétaire communale a.i.,

Le Bourgmestre f.f.,